

## *Education au développement durable*

---

La généralisation de l'Education au développement durable (EDD) s'est appuyée sur le travail d'un groupe de travail académique selon 4 axes :

- la sensibilisation et la formation des personnels à l'EDD (formations au PAF, aux PDF et séminaires annuels dans les départements, publications de ressources)
- l'introduction progressive du développement durable dans la gestion des établissements et dans les projets d'école et d'établissement ainsi que la promotion du label E3D. (20 établissements labélisés E3D en 2015)
- le développement de relations étroites et constructives avec les partenaires territoriaux (Conseil régional d'Île de France, Conseils départementaux) et les associations d'Île de France.
- La valorisation des projets EDD des écoles et des établissements en particulier au niveau du site académique EDD

Les projets d'EDD contribuent à l'éducation des élèves au choix, à la responsabilité et à la citoyenneté au sein de l'établissement. <http://www.edd.ac-versailles.fr/>

Ils sont donc des leviers pour mettre en pratique l'EMC et constituent des thématiques motivantes et concrètes pour les EPI.